

DÉPLACEMENT À ILE LONGUE ET DEVOILEMENT D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE



Ce jeudi 11 avril, le Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher, Nicolas PERRUCHOT, s'est rendu avec une délégation d'élus* et de personnalités sur la base de Ile Longue à Brest pour découvrir le sous-marin Le Terrible, bâtiment parrainé par le Département en novembre 2018. Une plaque aux couleurs du Département a été dévoilée en souvenir.

En quoi consiste le parrainage ?

Le parrainage consiste à établir un lien régulier et durable entre la collectivité et l'unité parrainée. Seules des unités opérationnelles des forces armées peuvent être parrainées. Ces unités se caractérisent par leur mobilité et leur caractère de formation de combat. Traditionnellement, le parrainage se traduit par un accueil de l'équipage de l'unité parrainée dans le territoire, ce qui permet de créer un contact entre les habitants, les jeunes et les représentants de la Marine nationale.

Du soldat à l' élu de la Nation, le parrainage reste fidèle à la conception française et républicaine de la Défense. Être marraine d'une unité militaire est pour la collectivité qui s'y oblige un authentique privilège : une même unité militaire ne peut, en effet, avoir qu'une - et une seule - marraine, et ce, pour toute sa durée d'existence. De même, une collectivité marraine ne peut avoir qu'une - et une seule - unité militaire filleule.



**Christina BROWN, Claude DENIS, Marie-Hélène MILLET, Maryse PERSILLARD, Geneviève REPINCA Y*

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

Quel est le cadre du parrainage ?

Ce parrainage d'une unité opérationnelle de la Marine nationale par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher se déroule dans le cadre fixé par l'Association des villes marraines des forces armées (AVMfa). Le processus a débuté en 2017 car il est soumis à une procédure stricte, pilotée par l'AVMfa. Cela a nécessité une délibération unanime des élus de l'assemblée Départementale et la décision finale est revenue au Chef d'État-Major de la Marine nationale, l'amiral Christophe Prazuck.

Pour **Nicolas Perruchot**, président du Conseil départemental de Loir-et-Cher : *« Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents. Il reste essentiel de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. C'est dans cette volonté que le Conseil départemental de Loir-et-Cher a saisi l'Association des Villes Marraines des forces armées ainsi que la Marine nationale pour demander à parrainer un bâtiment opérationnel comme d'autres Départements l'ont déjà fait ».*



Le parrainage et maintenant ?

En ce mois d'avril, une délégation du Conseil départemental, autour de Nicolas PERRUCHOT et de Marie-Hélène MILLET, déléguée à la culture et aux associations mémorielles au Conseil départemental cheville ouvrière du projet, a été accueillie à Brest. Une immersion qui a permis de découvrir la vie à bord.

L'objectif de ce déplacement était de renforcer les liens entre les hommes du bâtiment et la collectivité ; d'ici le mois de juin et régulièrement dans les prochaines années, des scolaires auront la possibilité de se rendre sur site pour découvrir la vie des marins, ces visites susciteront peut-être des vocations !

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

Le bâtiment « Le Terrible »

Le S619 dit « Le Terrible » est l'un des quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) composant la Force Océanique Stratégique (FOST). Les SNLE constituent le cœur de la dissuasion nucléaire française. « Le Terrible » est capable en permanence d'exécuter une frappe de missiles à tête nucléaire. Sa mission est de garder une totale discrétion en attendant l'ordre présidentiel d'agir. Pour conserver la disponibilité requise, les SNLE ont deux équipages qui alternent périodes d'entretien et d'entraînement, patrouilles et permissions.

Quelques chiffres

2002 : Début de la construction

2010 : Mise en service

2 équipages de 110 hommes chacun (15 officiers, 84 officiers mariniers et 11 quartiers-mâîtres et matelots)

Caractéristiques techniques

138 mètres de long

12,5 mètres de large

14 200 tonnes en plongée

300m de profondeur d'immersion maximale

Armement

16 missiles stratégiques M-51

4 tubes lance-torpilles de 533 mm pour la lutte anti-navires et anti-sous-marins ou des missiles SM 39 à changement de milieu contre des buts de surface.



CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12